

République Française
Département Loiret
Montcresson

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N° D2026_2

Contrat SOCOTEC vérification des installations électriques

Considérant qu'il est obligatoire de procéder au contrôle des installations électriques,

Madame le maire

DECIDE

De confier à la société SOCOTEC

le contrôles des installations électriques : montant 1545.00 € HT soit 1854.00 € TTC

Fait à Montcresson, le 11/05/2026
Le Maire,
Béatrice CLARISSE

Publiée le : 11/05/2026
Notifiée le : 11/05/2026

